



septembre 2020

## **Vidéo destinée aux intermédiaires d'assurance - Connaître les clignotants du blanchiment de capitaux**

Ces dernières années, la FSMA a renforcé ses contrôles dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

A l'occasion de ces contrôles, la FSMA a constaté que certains intermédiaires d'assurance non exclusifs actifs dans le domaine des assurances vie ne respectaient pas leurs obligations en la matière, en raison d'un manque de connaissances ou d'une mauvaise compréhension de la législation.

Parallèlement à ses nombreuses publications sur ce sujet, la FSMA a souhaité apporter un soutien innovant aux intermédiaires d'assurance, en réalisant des films d'animation qui diffusent les messages principaux de cette législation.

Un premier film d'animation a été réalisé et est disponible sur le site web de la FSMA.

Ce premier film a pour objectif de faire prendre conscience aux intermédiaires d'assurance qu'ils peuvent être victimes d'un réseau de blanchiment ou de financement du terrorisme. Il met en avant certaines situations dans lesquelles il y aurait lieu de demander des informations complémentaires, et, si nécessaire, d'effectuer une déclaration à la C.T.I.F.

Dans les prochains mois, d'autres films d'animation seront diffusés. Ceux-ci aborderont certaines thématiques de la législation anti-blanchiment dont la FSMA a pu constater qu'elles n'étaient pas parfaitement maîtrisées par tous les intermédiaires.



## Vidéo destinée aux intermédiaires d'assurance - Connaître les clignotants du blanchiment de capitaux



*Copyright © 2020, All rights reserved.*

**Our mailing address is:**

[newsletter@fsma.be](mailto:newsletter@fsma.be)

Editeur responsable : Jean-Paul Servais, Rue du Congrès 12-14, 1000 BRUXELLES